

Le Service d'Accueil de Jour Administratif « Trait d'Union »

Le service « **Trait d'union** » propose un accompagnement basé sur 3 axes :

- en direction de l'enfant
- en direction du couple parental
- en direction de la famille nucléaire et si besoin en direction de la famille élargie.

Ce service s'inscrit dans un territoire au sein duquel il est en lien avec d'autres :

- Professionnels de L'ASE
- Assistantes sociales de secteur
- Club sportif
- CMP
- Médecin
- Ecole
- PMI
- Organismes de tutelle
- Centre Social
- TISF
- MLJ
- ANPE
- CCAS

Ce service prend en compte la **trajectoire familiale** et le contexte de vie, dans la mise en œuvre de son accompagnement.

Cet accompagnement se base sur « **le faire avec** » en évitant de faire à la place des parents afin de pérenniser l'évolution de la situation.

Le service se donne pour objectif de permettre aux parents d'exploiter leurs compétences en leur offrant un **soutien dans leurs fonctions parentales** mais également de permettre à chacun de retrouver sa place dans la famille.

L'équipe éducative portera son attention pour permettre aux familles d'appréhender leurs situations sous des **angles différents** afin de ne pas stigmatiser certaines attitudes ou certains membres.

Le service propose un accompagnement individualisé à chaque famille.

- Les Outils

En direction des enfants

Soutien à la scolarité : Au sein d'un accompagnement individuel ou collectif le service permet d'appréhender les difficultés de l'enfant, ses atouts et ses blocages. Il met en place une méthodologie de travail adapté au niveau de l'enfant, et fait participer les parents aux questions de scolarité. Il est également important de mettre en place des relais avec d'autres partenaires si cela est nécessaire. Le collectif peut permettre à l'enfant de se valoriser en utilisant ses capacités auprès des plus jeunes.

Entretien éducatif : avec un éducateur, pour permettre de donner la parole à l'enfant sur un événement précis ou sur sa situation en règle générale.

Activité (sport, cuisine, dessin,) : des activités individuelles et/ou collectives favorisent la socialisation de l'enfant, l'apprentissage des règles et valorisent ses capacités. Ces supports permettent de proposer des moyens d'expression autre que la parole. Ces activités sont proposées et adaptées en fonction du projet et de la capacité de chaque enfant.

Ouverture sur l'extérieur (centre social, club...) : cette ouverture permet à l'enfant de s'investir et d'être investi par d'autres dans un milieu différent de celui de sa famille. Cela permet également de mettre en place des projets qui peuvent se poursuivre après l'arrêt de la mesure éducative et de mobiliser le cas échéant les ressources du territoire.

Repas : Lors de confections et/ou partages de repas/goûters au sein du service ou dans un autre cadre cette activité permet de sensibiliser l'enfant sur l'alimentation, elle permet de le faire participer à l'achat des produits. L'enfant peut ensuite retransposer ses acquis au sein de sa famille et être sensibilisé outre à l'équilibre alimentaire, à la bonne gestion d'un budget.

Sorties : la participation à des manifestations, visites, permet à l'enfant de découvrir des domaines qu'il ne connaît pas et de s'inscrire dans son environnement. Ces sorties sont parfois l'occasion de réaliser des projets familiaux et produisent des échanges très intéressants sur des intérêts personnels pas toujours connus ou partagés.

Groupe d'échange : En groupes d'enfants constitués en fonction des âges chaque séance propose un thème précis pour permettre aux enfants de s'exprimer au sein d'un groupe, de confronter leurs expériences. Cela permet de travailler le respect de la parole de l'autre et l'apprentissage de l'écoute, l'intérêt de porter son attention aux autres et d'être l'objet d'attention.

En direction des parents

Entretiens parentaux : ces entretiens sont effectués avec un éducateur du service. Ils permettent de formaliser les échanges avec les parents, pour faire le point sur la situation et approfondir les difficultés qu'ils rencontrent, hors de la présence des enfants.

Sorties (conférences...) : elles permettent aux parents de sortir de leur quotidien avec le soutien de l'équipe éducative et d'accéder ainsi à « des lieux » ouvrant un peu plus leur espace de pensée.

Atelier de « développement personnel » : il s'agit de prendre en compte l'individualité de chacun des parents et de leur permettre de développer la notion de plaisir et d'épanouissement personnel.

Un Accompagnement vers les services sociaux, en fonction des difficultés rencontrées par les familles : un accompagnement global des parents, avec pour optique une meilleure insertion dans la cité (notion de proximité et de territorialité). Ce travail est effectué en étroite collaboration avec les différents services sociaux installés sur le territoire.

En direction des familles

Accompagnement au quotidien (repas, loisir, scolarité, rythme de vie....) : il s'agit d'apporter un soutien éducatif renvoyant à des problématiques liées à des temps du quotidien. Cet outil permet d'être dans le concret avec les familles et d'avoir une action au plus près de leurs besoins. Dans ce cadre, une intervention au domicile des familles pourra être envisagée.

Accompagnement à domicile : cet outil permet d'observer et d'accompagner la famille dans son cadre de vie. Il a également pour objectif la re-transposition du travail effectué au sein du service.

Entretiens familiaux : de manière formelle et au sein du service avec la présence des deux éducateurs ils permettent de mettre en relation ce qui a émergé lors des autres entretiens dans le but d'avoir une approche familiale de la situation.

Sortie familiale le mercredi ou le samedi (en fonction du projet de chaque situation): Ces sorties sont réfléchies avec les familles à partir de la mise en place d'une méthodologie de projet. Il s'agit que la famille se l'approprie et puisse s'en resservir une fois l'accompagnement terminé. L'objectif est également de se rencontrer avec les familles dans un lieu neutre.
